

**RAPPORT N° 02/6-83**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**MISE A LA REFORME DES MATERIELS DE REPROGRAPHIE**  
**HORS D'USAGE OU OBSOLETES**

Aux termes de l'Article L. 1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les biens du domaine public des Communes sont inaliénables et imprescriptibles, et le restent s'ils n'ont pas été préalablement déclassés.

Eu égard à la nécessité de réformer divers matériels et mobiliers (obsolètes ou hors d'usage) répertoriés en annexe, Je vous demande :

- 1) de prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé de la Commune ;
- 2) d'approuver leur mise à la réforme ;
- 3) de m'autoriser :
  - à les mettre au rebut
  - soit à les céder à titre gratuit ou onéreux après publicité préalable,
  - soit à faire don à une association poursuivant un but d'intérêt général (en pareil cas, une Délibération distincte fixera le(s) bénéficiaire(s) de la cession à titre gratuit.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 02/6-83  
au Conseil Municipal  
en séance du vendredi 04 octobre 2002

**OBJET**

**MISE A LA REFORME DES MATERIELS DE REPROGRAPHIE  
HORS D'USAGE OU OBSOLETES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-83 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Prononce le déclassement du domaine Public au domaine privé de la Commune de matériels de reprographie (hors d'usage ou obsolètes) répertoriés en annexe au Rapport.

**ARTICLE 2**

Approuve la mise à la réforme de ces matériels.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à les mettre au rebut conformément à la réglementation.

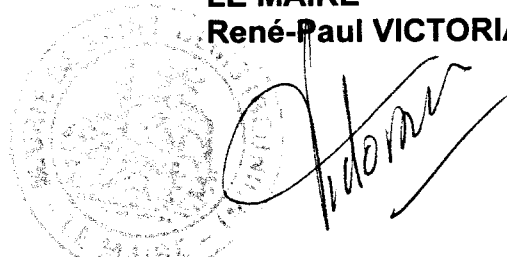


Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis le, 11 OCT 2002

**LE MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**





Direction Générale des Moyens de Gestion  
 Direction des Technologies Nouvelles  
 97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

LISTE DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE A DECLASSER						
Réf	DESCRIPTION	MARQUE	TYPE	MODELE	SERIE	Qté
1	MACHINE A ECRIRE	IBM		6746	61186030636	1
2	COPIEUR	TOSHIBA		7650	FB610919	1
3	MASICO	IDEAL		5221-90	1179018	1

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
 en séance du vendredi 4 octobre 2002  
 et annexé à la Délibération n° 02/6-83

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

